

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER  
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

CONSEIL SUPÉRIEUR

-----  
*Fonction.Publique.Territoriale*

**LE PRÉSIDENT**

Tel : 01 53.43.84.10

Fax : 01 53.43.84.11

MM - n° 20 / 014

Dossier suivi par M. MEURICE

☎ 01 53 43 84 07

✉ martial.meurice@csfpt.org

site : [www.csfpt.org](http://www.csfpt.org)

Paris, le 30 AVR. 2010

Monsieur le Délégué,

J'accuse réception de votre courrier en date du 22 novembre dernier par lequel vous attirez mon attention sur la situation des personnes diplômées universitaires de l'urbanisme, au regard des conditions actuelles d'accès aux concours pour le recrutement des ingénieurs territoriaux.

Le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, que vous aviez déjà saisi à ce sujet, a d'ores et déjà porté le problème auprès de la Direction générale des collectivités locales, en charge de la rédaction des textes d'accès aux concours de la fonction publique territoriale. Je vous informe que je transmets une copie de votre courrier à cette direction afin d'attirer de nouveau son attention sur cette situation.

Je vous informe par ailleurs que la formation spécialisée n°2 du Conseil supérieur œuvre actuellement à l'élaboration d'un rapport consacré aux concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale et que, dans le cadre de ses travaux, elle ne manquera pas d'aborder cette situation afin que des solutions puissent être envisagées au regard des cas exposés.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé lorsque les travaux de cette formation spécialisée auront abouti à un travail finalisé.

Espérant vous avoir apporté quelques éléments de réponse, veuillez agréer, Monsieur le délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Bernard DEROSIER



Député du Nord  
Président du Conseil Général  
du Nord

Monsieur Baptiste DANIEL  
Délégué du Collectif National des Jeunes Urbanistes  
77, rue de Montgeron  
91330 YERRES